



Communiqué de presse

« Agir contre la pollution lumineuse est un enjeu économique, écologique et citoyen »

**Événement : l'ANPCEN présente
une interview de Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie
et une série originale de 10 témoignages vidéos de Maires
de communes labellisées « Villes et Villages Étoilés »**

Paris – 5 mai 2015 : L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), produit et diffuse une interview de Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, ainsi qu'une série originale de 10 témoignages vidéos de Maires de communes labellisées « Villes et Villages étoilés », autour des objectifs publics de diminution des nuisances lumineuses, des différents enjeux de l'éclairage extérieur, des actions possibles de progrès, partout en France avec la charte d'engagements et le concours Villes et Villages étoilés de l'ANPCEN.

Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie rappelle dans cette interview accordée à l'ANPCEN que diminuer ou supprimer les nuisances lumineuses : « est un enjeu économique, écologique et citoyen ». Elle souligne que « agir contre la pollution lumineuse touche tous les aspects de la transition écologique » et, pour elle, « on est vraiment à l'interface des grands objectifs de la transition énergétique et écologique ».

Par ailleurs, dix Maires de communes de 36 000 à 380 habitants, dans différentes régions de France, dans une série originale de l'ANPCEN « environnement nocturne, de nouveaux regards » livrent leurs témoignages de 2 à 3' et incitent leurs pairs à participer comme eux au concours Villes et Villages étoilés, dont les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 septembre 2015.

L'ANPCEN indique : « Nous avons souhaité, à travers cette interview rappeler en effet que la prévention, limitation, suppression des nuisances lumineuses sont un objectif public, figurant dans la loi. La Ministre de l'Ecologie rappelle aussi à juste titre que toute commune peut s'inscrire, à travers la lutte contre la pollution lumineuse dans des démarches de progrès, doublement gagnantes. Elles sont incitées à agir à travers l'appel à projet « territoires à énergie positive » et le concours Villes et Villages étoilés, destiné à encourager l'engagement des communes et à valoriser les actions qu'elles mènent ».

« Les témoignages des Maires sont très représentatifs des élus que l'ANPCEN rencontre partout en France, toute l'année. Dans cette série, ils disent eux-mêmes avec beaucoup de

maturité leur compréhension des enjeux, les différentes voies pour agir dans une commune, leur prise en compte de l'environnement et l'association des citoyens dans leur démarche. » souligne l'ANPCEN.

Pour les communes en France souhaitant s'inscrire dans une trajectoire de progrès et mieux intégrer dans la gestion de leur éclairage extérieur les différents enjeux d'une réduction de la pollution lumineuse pour une meilleure qualité de la nuit, la charte d'engagements volontaires proposée par l'ANPCEN aux élus et le concours Villes et Villages étoilés sont soutenus par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. Le concours Villes et Villages étoilés est un moyen de faire un bilan initial de la situation de la commune et d'évaluer la prise en compte de l'environnement nocturne dans les différentes actions déjà entreprises ou à venir. Le label, une fois obtenu, valorise les efforts engagés. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 septembre 2015.

★ **Toutes les vidéos sont visibles, en Une du site :**
www.anpcen.fr

★ **Contacts presse :**

Agence 12 avril

Aurélia Jourdain :

+33 (0)6 60 07 42 47

aurelia@douzeavril.com

Aurore Queriaux :

+33 (0)6 82 59 87 91

aurore@douzeavril.com

★ **Twitter ANPCEN :** @anpcen

★ **Contacts concours :**

Toutes les informations nécessaires, le règlement du concours et les inscriptions des communes www.villes-et-villages-etoiles.fr

Une série originale de vidéos proposée par l'ANPCEN :
« environnement nocturne, de nouveaux regards »

★ Interview vidéo de Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie : 2'50

à visionner : sur www.anpcen.fr

+ actualité : http://www.anpcen.fr/?id_ss_rub=336&id_actudetail=117

★ 10 témoignages vidéos de maires de communes labellisées Villes et villages étoilés : de 2 à 3'

à visionner : sur www.anpcen.fr

+ actualité : http://www.anpcen.fr/?id_ss_rub=336&id_actudetail=112

Témoignages des communes de : Bourgueil, Ecommoy, Haguenau, Nanteau-sur-Essonne, Saint-Gence, Saint-Pierre de Chevillé, Sainte-Marie-de-Ré, Saulieu, Tramayes, Trélazé.

De 36 000 à 380 habitants. Labellisées Villes et Villages étoilés, de 1 à 4 étoiles.

Maires : Alain Delhoume, Maire - Marc Goua, Député-Maire - Sébastien Gouhier, Maire - Helen Henderson, Maire - Anne-Catherine Loisier, Sénatrice-Maire - Michel Maya, Maire - Béatrice Pavy Ancienne Députée-Maire et Maire - Laurence Riguet, Maire - Claude Sturni, Député-Maire - Gisèle Vergnon, Maire.

Régions : Poitou-Charentes – Limousin – Aquitaine, Pays de la Loire, Bourgogne – Franche-Comté, Centre, Alsace – Lorraine – Champagne-Ardenne – Ile-de-France.

Réalisation : Stanislas Wang-Genh - 5005 Programs : société de production audiovisuelle qui a pour vocation d'être créatrice de valeur, en générant notamment des formats exportables à l'international. L'envie de 5005 Programs, c'est la rencontre de 3 associés, Philippe Laurent, Éric Devrot et Patrice Clech qui, en intégrant dans son actionnariat la société Ego production et un directeur de collection spécifique *fiction*, Fabrice Renault, forment tous ensemble une équipe de collaborateurs spécialistes des genres : game-show, programmes de flux, programmes courts, information, documentaires, corporate, fiction.

D'autres témoignages écrits d'élus de communes labellisées vers leurs pairs

Toute l'année l'ANPCEN recueille des témoignages écrits de communes labellisées :

actualité : http://www.anpcen.fr/?id_ss_rub=336&id_actudetail=115

Concours Villes et Villages étoilés : Mode d'emploi

★ Contacts utiles, logistique du concours

concours@villesetvillagesetoiles.fr

www.villes-et-villages-etoiles.fr ou www.anpcen.fr Rubrique "Participer au concours Villes et Villages étoilés"

★ 5 étapes, pas davantage, pour participer à Villes et Villages étoilés

1. S'inscrire sur le site : villesetvillagesetoiles.fr ou www.anpcen.fr
2. Visualiser le questionnaire pour connaître les questions posées et réunir les informations à collecter
3. Remplir le questionnaire en ligne, à son rythme
4. Se faire aider si nécessaire par l'un des correspondants de l'ANPCEN, par les organisateurs du concours en les contactant par courriel à l'adresse concours@villesetvillagesetoiles.fr, ou par le syndicat d'énergie ou d'électrification local dont la commune est adhérente.
5. Envoyer le questionnaire avec les documents demandés.

Le règlement complet du concours est téléchargeable sur le site www.villes-et-villages-etoiles.fr ou www.anpcen.fr

★ Critères de notation

L'ANPCEN valorise notamment les communes qui s'engagent dans une démarche de progrès en signant la charte de l'ANPCEN, qui pratiquent ou développent l'extinction complète ou partielle en milieu de nuit, l'utilisation de balisage passif, l'absence de mise en lumière du patrimoine naturel et limitée des bâtiments, ainsi que la marginalisation des lampes à lumière blanche néfastes pour l'environnement. Le concours vise également à soutenir les municipalités, petites ou grandes, qui maîtrisent mieux la consommation électrique liée à l'éclairage public et l'orientation des lumières. L'implantation de dispositifs à faisceau de rayonnement laser, ou de toute autre technologie, est fortement pénalisée.

★ Pourquoi participer à Villes et Villages étoilés ?

Le label Villes et Villages étoilés est le témoin de votre attention à la qualité de la nuit tant pour les citoyens que pour l'environnement.

Les communes labellisées

- bénéficient d'une reconnaissance nationale qui met en valeur une démarche de progrès avec des choix en matière d'efficacité et de sobriété énergétiques, de prévention et de limitation des nuisances lumineuses, de découverte des différents enjeux de notre environnement nocturne avec les citoyens,
- valorisent ce label national auprès des habitants et médias locaux,
- reçoivent un diplôme personnalisé au nom de la commune et de son maire,
- ont la capacité à poser des panneaux « ville étoilée » ou « village étoilé » à l'entrée de la commune avec le nombre d'étoiles obtenues,
- favorisent des économies à la fois d'énergie et budgétaires, tout en contribuant au respect de l'environnement nocturne,
- et elles rejoignent le cercle des 389 communes déjà labellisées !

Les communes participantes, labellisées ou non

- reçoivent toutes, à l'issue de leur participation, un bilan indicatif personnalisé de leur éclairage extérieur prenant en compte la qualité environnementale, avec une proposition d'axes de progrès simples et faciles à mettre en œuvre. Elles disposent d'indicateurs de situation et de suivi pour progresser,
- peuvent disposer d'un diagnostic environnemental d'une rue de leur choix,
- peuvent être informées et conseillées pour mettre en place les meilleures pratiques permettant de prévenir, limiter ou réduire la pollution lumineuse.

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes

Avec ses adhérents, dont plus d'une centaine d'associations membres, des collectivités et des particuliers, l'ANPCEN représente plus de 6000 personnes mobilisées. L'ANPCEN est la seule association nationale dont l'objet social est entièrement dédié aux enjeux pluriels de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturnes, depuis plus de 15 ans. Elle privilégie une approche transversale des enjeux : budget, biodiversité, santé, énergie, éco-conception et recyclage, observation astronomique, gouvernance. Elle agit de manière simultanée au niveau national et local.

L'ANPCEN, une action de plaidoyer national

L'ANPCEN a contribué à faire reconnaître l'enjeu de l'environnement nocturne désormais pris en compte dans les lois Grenelle de l'environnement. L'association suit chaque étape de l'élaboration des décrets et arrêtés associés. Elle a participé à l'élaboration de l'arrêté d'extinction paru en janvier 2013 dont la mise en application a débuté en juillet 2013. Elle a effectué depuis 2 bilans publics et citoyens de son application sur le terrain.

L'ANPCEN porte la recommandation nationale d'une meilleure gestion de la lumière dans les trames vertes et bleues sous la forme d'une « trame nocturne ». Elle a demandé la mise à jour d'un avis de l'ANSES sur les effets sanitaires et environnementaux des Leds désormais inscrite dans le Plan national santé environnement 3. L'ANPCEN est associée aux discussions de normes Afnor sur les nuisances lumineuses extérieures et des certificats d'économie d'énergie.

L'association sensibilise tous les interlocuteurs nationaux utiles aux enjeux de l'évolution incontrôlée et exponentielle de l'éclairage public, entraînant des halos de pollution lumineuse, des lumières intrusives, la disparition de la nuit par dégradations de l'environnement nocturne.

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes recense des données à un niveau national et notamment la liste des communes pratiquant l'extinction nocturne en milieu de nuit.

L'ANPCEN a mis au point des outils originaux : cartographie de la pollution lumineuse, mesures de terrain, charte d'engagements des communes, étiquettes environnementales pour qualifier la lumière, sur le modèle des étiquettes énergie déjà connues du grand public, pour permettre aux élus de situer la performance des dispositifs existants et/ou de fixer leurs objectifs en termes d'éclairage public. Les étiquettes permettent également aux élus de promouvoir ces objectifs de manière lisible et simple auprès des citoyens.

Elle fait désormais partie du Conseil d'Orientation stratégique de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB). L'ANPCEN est membre de la Fédération France Nature Environnement, reconnue d'intérêt général et a reçu l'agrément national des associations de protection de l'environnement.

L'ANPCEN, une action au plus près des communes et des citoyens

Toute l'année, 70 correspondants locaux de l'association alertent et sensibilisent citoyens et décideurs publics nationaux et locaux sur les nuisances lumineuses : conférences, animations, expositions...

L'ANPCEN organise des échanges et rencontres, apporte des solutions et des conseils à tous ceux qui souhaitent mieux gérer l'éclairage extérieur.

200 communes ont signé la charte d'engagements volontaires de l'ANPCEN représentant **2.100.000** habitants et **389** communes ont été labellisées à travers l'organisation de son concours Villes et Villages Etoilés.

Soutenir l'association dans ses actions

« La Vie a besoin de la Nuit, la Nuit a besoin de nous »

www.anpcen.fr rubrique soutenir nos actions

Qualité de la nuit : des enjeux indissociables les uns des autres

Pour l'ANPCEN, il ne s'agit pas bien sûr de remettre en question la nécessité d'éclairer pour des besoins évidents de sécurité et d'agrément, ni de supprimer l'éclairage artificiel, mais de le raisonner, l'organiser de manière à en atténuer les impacts négatifs, en faire un service adapté aux enjeux du XXI^e siècle et non pas celui des siècles précédents.

*En une cinquantaine d'années, l'homme a bouleversé l'alternance naturelle du jour et de la nuit en développant de manière anarchique et disproportionnée l'éclairage artificiel : **11 millions** de points lumineux¹ en 2012 en France, **89% de plus** entre 1992 et 2012 avec des durées d'éclairage passées de **2100 à 3500 heures** entre 1992 et 2005. Avec en 2012, une « moyenne » de 3300 heures et une puissance installée qui n'aurait diminué **que de 10 W** par point lumineux. S'ajoutent à ceci **3.5 millions d'enseignes lumineuses, des publicités lumineuses, des éclairages privés, des plans lumière....** Le tout se traduit aujourd'hui par un halo de lumière enveloppant chaque ville et village de France, des lumières intrusives, des lumières éclairant le ciel ou fragmentant les milieux naturels et rompant l'alternance naturelle du jour et de la nuit, permettant la synchronisation de l'horloge biologique des êtres vivants. C'est pourquoi l'ANPCEN alerte sur le fait que l'éclairage non adapté aux besoins a notamment des conséquences fortes sur les dépenses publiques, sur les consommations énergétiques, sur le sommeil et la santé humaine comme sur l'environnement :*

Dépenses publiques à maîtriser

- Aux coûts de fonctionnement doivent être ajoutés les coûts de maintenance et d'équipement des communes (rénovation et nouvelles installations). Cela conduit à un coût global de l'éclairage public correspondant à près du triple de la facture d'électricité liée à l'éclairage public.
- **2^{ème} poste d'investissement déclaré.**
- **1^{er} poste d'investissement déclaré dans les 2 à 3 ans à venir.**
- **+ 40 % : le coût en euros** de l'électricité dédiée à l'éclairage public
- **de 25 à 50 %** : potentiel d'économies budgétaires par de meilleurs usages notamment
- **37%** du coût de la facture d'électricité des communes métropolitaines (en €)
- **1^{er} poste** des DOM (en €)

Gaspillage d'énergie considérable, émissions de gaz à effet de serre et déchets à éviter

- **5.6 TWh : consommation annuelle pour l'éclairage public en 2012, équivalente à celle de 2005.**
- **2 TWh : consommation électrique des enseignes lumineuses**
- **37 TWh : consommation électrique des bâtiments tertiaires, publics et privés**
- **42%** des consommations d'électricité (en kWh) pour l'éclairage public
- **58%** de la consommation totale d'électricité, **1^{er} poste** des DOM (en kWh) pour l'éclairage public
- **baisse de 10 W** seulement depuis 2005, par point lumineux de l'éclairage public
- **160 W** : puissance moyenne encore utilisée par point lumineux de l'éclairage public
- **moins de 50 %...** : objectif national de collecte minimal à partir de 2016, filière de recyclage non mature pour les D3E
- augmentation forte de la consommation de terres rares avec la généralisation des LEDs - dépendance française croissante aux importations.
L'ADEME et EDF estiment entre 30 et 40% la perte d'énergie pour les communes du fait d'une mauvaise qualité, d'une surpuissance des sources ou de la vétusté des installations dédiées à l'éclairage public. De plus, toute énergie inutile génère pour sa production, son approvisionnement, ses équipements et son transport, des émissions de gaz à effet de serre à diviser pourtant par 4 et des déchets nucléaires à éviter.

Biodiversité et fonctions écologiques des valeurs à prendre en compte

- **30 % des vertébrés et 60 % des invertébrés sont nocturnes**
- **60%** des services éco-systémiques, **70%** de services de régulation et de services culturels de la nature sont en cours de dégradation ou d'exploitation de manière non rationnelle.²

Les nuisances lumineuses affectent les équilibres des écosystèmes et la lumière fragmente les milieux naturels. L'ANPCEN rappelle que la biodiversité diurne et nocturne a besoin de l'alternance naturelle du jour et de la nuit permettant la synchronisation de l'horloge biologique des êtres vivants et qu'un très grand nombre d'espèces sont

¹ Ademe, 2014, données 2012

² Millenium Ecosystems Assessment

nocturnes. Elle rappelle que la loi Grenelle I ne fait pas des nuisances lumineuses seulement une question d'énergie : la loi fixe pour objectif la prévention, la suppression ou la limitation « des émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes ».

L'ANPCEN porte avec ses partenaires : LPO, FNPNR et PNF notamment la recommandation d'une « **trame nocturne** » c'est à dire d'une prise en compte de la gestion de la lumière dans les continuités écologiques ou trames vertes et bleues, et d'actions spécifiques dans les **espaces protégés**.

Santé-environnement : de multiples enjeux à suivre³

Les études réalisées au cours des 30 dernières années ont montré que la lumière était le synchroniseur le plus puissant chez l'homme, nettement supérieur à celui des autres synchroniseurs.

L'alternance rythmique veille-sommeil, comme celle de multiples autres rythmes hormonaux et physiologiques (les rythmes du cortisol et de mélatonine, de la température interne, de la tension artérielle et de la fréquence cardiaque... par exemples), est générée par une **horloge biologique centrale** située dans le cerveau. **Une exposition inappropriée à la lumière (insuffisance d'exposition diurne et/ou exposition nocturne) peut modifier l'organisation temporelle de l'ensemble des phénomènes physiologiques, contribuant à une désynchronisation interne.** Cela peut contribuer à une altération de la santé physique et/ou mentale de l'homme et de façon plus générale à des perturbations rythmiques chez l'Homme, et de façon plus générale, à des perturbations rythmiques chez les êtres vivants.

La sécrétion de mélatonine est bloquée par la lumière du jour et peut être perturbée par l'exposition à une lumière artificielle, aussi faible que quelques lux, chez les travailleurs nocturnes par exemple, ou même lors d'une exposition à la lumière des écrans informatiques ou encore due à des lumières intrusives dans une habitation.

Certaines lampes blanches présentent des **risques** pour la rétine des enfants, les personnes sensibles à la lumière pour différentes raisons et pour les professionnels exposés, notamment. Un risque augmenté de cancer lié au travail posté apparaît établi. Le Centre international de Recherche sur le Cancer de l'OMS à Lyon (CIRC) en 2011 a d'ailleurs classé ce facteur au niveau « groupe 2a », le niveau le plus proche de l'évidence dans son échelle d'appréciation. L'hypothèse cancérogène du travail posté repose sur la **désynchronisation du système circadien**.

Alors que les normes photo-biologiques sont inadaptées, qu'il n'existe aucune régulation publique et que les lumières blanches se répandent tant en usage domestique qu'en usage extérieur, il conviendrait d'appliquer au suivi des conséquences de la lumière sur la santé, **le principe de l'exposome permettant de suivre le cumul d'expositions à ces lumières au cours de la vie, selon les âges successifs et en différentes circonstances : domestiques, professionnelles, espaces publics...**

Le ciel, les humains, les générations futures : une relation à préserver

Le ciel nocturne a toujours eu une forte influence sur la pensée et la culture humaine : de la philosophie à la religion, de l'art à la littérature en passant par la science, la nuit a toujours été source d'inspiration et de questionnement. Le ciel nocturne est un élément naturel et inaliénable de notre l'environnement. Il constitue un paysage à part entière qu'il convient de préserver pour les générations futures.

- **0.20 lux** : la lumière naturelle de la lune en phase pleine au maximum, au niveau du sol pendant quelques dizaines d'heures par mois, contre 10 à 100 lux sous les lampadaires toutes les nuits
- **400 étoiles** visibles à l'oeil nu dans la constellation de la Grande Ourse en l'absence de pollution lumineuse
- **40** environ visibles dans les zones les moins polluées
- **Moins de 10** au centre des grandes villes

Qu'est-ce que les « nuisances lumineuses » ?

Les nuisances lumineuses combinent des aspects quantitatifs et qualitatifs d'effets de la lumière artificielle nocturne :

- **Plus de quantité globale de lumière artificielle nocturne émise**
- **Dans différentes parties du spectre des lumières** (ou « couleurs » des lampes utilisées) ayant plus ou moins d'impacts sur le vivant
- **Rupture de l'alternance naturelle entre le jour et la nuit**
- **Halos lumineux**
- **Eblouissements**
- **Lumières intrusives** (sur les façades et entrant dans les maisons ou appartements)
- **Propagation de la lumière à distance des sources dans l'atmosphère ou dans les milieux** (nécessité de nouvelles solidarités territoriales)

³ Inserm-Anpcen



Les partenaires de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes et de Villes et villages étoilés en 2015

LPO



MEDDE



PNF



PNRF

